

Association CineMusica

Lisula CineMusica

Festival et Rencontres Cinéma et Musique de l'Île Rousse

Cinéma Le Fogata

20220 – LISULA

Siret 841 059 348 00018



LISULA CINEMUSICA - COMPETITION COURTS-METRAGES

LISULA CINEMUSICA ce sont 7 jours de rencontres conviviales et festives autour du cinéma et de la musique. Créée en 2018, cette manifestation, ancrée en Balagne, s'affranchit des barrières entre les genres, comédies musicales, documentaires, biopics, films d'animation ou ciné-concerts, pour découvrir de nouvelles œuvres ou revisiter les grands classiques. Musique classique, polyphonies, jazz, folk, rock et électro se partagent les écrans et les scènes.

RÈGLEMENT

La 5^{ème} édition du Festival LISULA CINEMUSICA se déroulera à L'île Rousse du **19 au 25 octobre 2022**. A cette occasion l'Association CineMusica organise sa 3^{ème} compétition de COURTS-MÉTRAGES sur le thème de la MUSIQUE.

L'appel à participation est ouvert aux courts-métrages de toute nature (fiction, documentaire, animation...) dont la thématique principale est la musique. **La musique doit donc être au cœur du projet cinématographique et s'inscrire dans la dramaturgie du film.**

- CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Seuls sont acceptés les films dont le thème, tel que défini dans le préambule ci-dessus, est la musique. **La sélection ne s'opérera donc pas sur la musique du film, mais sur le rapport du film au monde de la musique, quelle qu'elle soit.**

Seuls les films produits après le 1^{er} Janvier 2020 peuvent participer.

Les courts-métrages de toutes nationalités peuvent participer, mais doivent impérativement être en langue française ou sous-titrés en français.

- INSCRIPTIONS

Les candidats doivent obligatoirement s'inscrire en ligne en utilisant la plateforme de l'Agence du Court-Métrage : **www.filmfestplatform.com**.

Toutes les informations nécessaires à l'inscription sont précisées sur le site.

La date limite des inscriptions est le **15 juin 2022**.

- SÉLECTION

Seuls seront pris en compte pour être visionnés, les fichiers dont l'inscription aura été validée et qui auront été chargés sur la plateforme de l'Agence du Court-Métrage : **www.filmfestplatform.com**

La compétition comporte 2 sélections : la sélection générale et la sélection jeune public.

Les 2 comités de sélection sont composés de professionnels et de membres de l'association CineMusica.

Les films peuvent entrer dans les 2 sélections sous réserve des critères suivants

Pour la **sélection générale** la durée du court-métrage ne doit pas excéder 20 mn (titre et générique compris). La sélection comportera une douzaine de films.

Pour la **sélection jeune public** la durée du court-métrage est limitée à 15 mn (titre et générique compris) et comportera 8 à 10 films.

Les candidats sélectionnés s'engagent à ne pas retirer leur film dès lors qu'ils l'ont inscrit.

Les décisions des comités de présélection et du jury officiel sont sans appel.

- **FORMAT DE DIFFUSION**

Le format de diffusion obligatoire si votre film est sélectionné est le **DCP non crypté sans KDM**.

Les sous-titres en français devront être incrustés dans l'image ou au format XML ou MXF.

- **ENVOI DES FILMS SÉLECTIONNÉS**

Le DCP des films sélectionnés devra être transféré, expédié ou déposé au cinéma Le Capitole à Suresnes impérativement **avant le 20 septembre 2022**.

Les informations complémentaires sur le dépôt des films seront adressées aux réalisateurs sélectionnés au plus tard fin Aout.

Les frais d'expédition des films sélectionnés sont à la charge des participants ainsi que les frais d'assurance et éventuellement de douane.

En cas de perte ou de détérioration durant la compétition, la responsabilité de l'organisation ne pourra être engagée au-delà de la valeur de remplacement du support physique de la copie.

Si le DCP n'est pas conforme, il devra être produit et sera facturé au participant.

- **COMPÉTITION ET JURY**

Le jury est essentiellement composé de professionnels du cinéma et de la musique.

Les prix remis sont dotés en prestations et en numéraire et en prestations techniques, par les partenaires du festival. Les conditions d'utilisation des prestations sont à définir directement avec le prestataire et ne peuvent en aucun cas être échangées contre une valeur en numéraire.

Trois prix seront décernés :

Grand Prix du Jury

Prix du Public

Prix Jeune Public

+ Mention spéciale du Jury

CineMusica se réserve le droit de modifier la liste des prix et leurs dotations. Les lauréats s'engagent à faire la promotion du prix sur leur support de communication.

- **DROITS**

Le responsable d'un film inscrit à la compétition déclare être en possession de tous les droits (images, musiques, toutes œuvres utilisées dans le films ...) et autorisation de diffusion pour toute la durée du festival Lisula CineMusica + 3 projections dans le cadre des événements CineMusica.

Le responsable garantit l'association CineMusica contre tout recours ou action juridique sur quelque fondement que ce soit, que pourraient lui intenter les auteurs ou leurs ayant-droits, producteurs, réalisateurs, acteurs, distributeurs, musiciens, et d'une manière générale toute personne ayant participé directement ou indirectement à la réalisation du court-métrage inscrit.

- **RETOUR DES FILMS**

Le retour des copies numériques est à la charge du participant (producteur, réalisateur ou distributeur) à compter du 15 Novembre 2022 soit :

- en venant récupérer la copie au Cinéma Le Capitole à Suresnes.
- en joignant à l'envoi du film, une enveloppe, dûment affranchie, pour son retour via la poste.

- **COMMUNICATION ET PRESSE**

L'inscription à la compétition de Lisula CineMusica vaut autorisation d'utilisation des données et photos fournies lors de l'inscription, sans contrepartie pour les diverses publications imprimées ou en ligne du festival ou de la presse.

Cela vaut également pour l'utilisation d'extraits visuels ou sonores qui seraient utilisés dans le cadre de la promotion de la manifestation dans les différents médias.

- **LITIGES**

La participation au festival Lisula CineMusica, implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.

L'organisation du festival se réserve le droit d'annuler l'inscription, ou de prendre toute autre mesure en cas de non-respect du présent règlement

Pour tout litige, seuls les tribunaux français seront compétents

- Pour toute autre information : contact.cinemusica@gmail.com
- <https://www.cinemusica.fr/>

- Lisula CineMusica sur les réseaux sociaux

